



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Grille d'auto-évaluation salles spécialisées

Cette grille fait partie d'un ensemble de grilles d'auto-évaluation (5 grilles thématiques + grille de synthèse) qui constitue un guide optionnel, qui ne peut être utilisé pour autre chose que pour piloter au mieux l'établissement. L'utilisation de ces grilles n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée.  
Cet ensemble de grilles intègre des grilles déjà existantes produites par les ISST du MAA. Ce sont des documents évolutifs, qui pourront donc faire l'objet de mises à jour ou de modifications.

## PREAMBULE

Pour la rédaction de cette fiche, l'hypothèse retenue est celle d'une évolution active de la situation épidémiologique et la nécessité de rester vigilant pour limiter le brassage des apprenants. Les mesures de prévention sociales doivent être maintenues : gestes barrières, lavage des mains, distanciation, aération et nettoyage.

L'infection par le virus est principalement transmise selon trois modes : une transmission directe par un contact étroit par exposition à des gouttelettes, une transmission aéroportée par exposition à des gouttelettes plus fines qui peuvent rester en suspension dans l'air, une transmission par contact cutané vers le visage.

Le virus ne peut pas se répliquer en dehors des tissus de leur hôte et ne peut pas se multiplier dans l'environnement.  
Le virus persiste jusqu'à 3 heures sur des surfaces inertes sèches et jusqu'à 6 jours en milieu aqueux mais avec une diminution rapide de sa virulence.

## GRILLE D'AUTO-EVALUATION DES SALLES SPECIALISEES

Pour remplir la grille, noter votre score dans la colonne de droite, le total obtenu vous indiquera la couleur dans laquelle se situe votre établissement. Vous pourrez ainsi analyser le niveau de maîtrise sanitaire des différents espaces.

### Calcul du score :

Sous-totaux : Vert 0 – 1, Orange 2 - 3, rouge 4

Total : Vert 0 – 4, Orange 5 - 12, rouge 13 – 18

### Couleurs sous-totaux ou totaux :

**Vert** : ouverture possible

**Orange** : amendements nécessaires avant ouverture

**Rouge** : pas d'ouverture

	0 (le plus favorable)	1	2 (le plus défavorable)	Note
<b>Respect des consignes socles</b>				
Information	<i>La signalétique des règles de préconisations est bien assurée en salle et au niveau des équipements Une information régulière est faite</i>	<i>La signalétique des règles de préconisations est assurée en salle uniquement Pas d'information régulière</i>	<i>Absence de signalétique en salle et au niveau des équipements Seule une information orale a été faite en début d'année</i>	
Distance physique	<i>Une distance d'au moins 1 mètre est respectée (gestion de l'espace de 4m<sup>2</sup>), pas de face à face  Lors d'une activité physique ou sportive cette distance est portée à au moins 2 mètres (en extérieur ou en salle<sup>1*</sup>). Ces préconisations sont adaptées en fonction des activités</i>	<i>Lors de séances d'enseignement pouvant nécessiter une proximité et où le mètre de distance n'est pas respecté, le face-à-face est évité.  Lors d'une activité physique ou sportive cette distance est portée à au moins 2 mètres (en extérieur ou en salle*). Ces préconisations sont adaptées en fonction des activités</i>	<i>La distance d'au moins 1 mètre n'est pas respectée en espaces clos  Lors d'une activité physique ou sportive, une distance d'au moins 2 mètres n'est pas toujours respectée (en extérieur ou en salle*)</i>	
Port du masque	<i>Port du masque obligatoire et respecté Exception pour certaines activités physiques et sportives avec mesures de prévention renforcées (consignes préalables, augmentation des distances physiques, renforcement des mesures d'hygiène, renforcement de l'aération et ventilations des locaux, sanction pour non-respect, mise en place d'un retex)</i>		<i>Port du masque obligatoire Exception pour certaines activités physiques et sportives sans mesures de prévention renforcées.  Pas de suivi de mise en œuvre, ni sanction</i>	
Sous total du thème respect des consignes socles				<i>=somme</i>

<sup>1</sup> En lien avec les directives en vigueur relatives aux pratiques sportives en extérieur et en intérieur  
Prévention exposition SARS-CoV-2 – Fiche salles spécialisées – Mise à jour le 2 février 2021

	0 (le plus favorable)	1	2 (le plus défavorable)	Note
<b>Hygiène</b>				
Accès hygiène des mains	<i>Présence de point d'eau avec savon et essuie main jetable et/ou de gel hydro alcoolique (accessible entrée/sortie des salles avec surveillance</i>	<i>Présence de point d'eau très éloigné du lieu de l'activité, mais mise à disposition de gel hydro alcoolique (pas de surveillance)</i>	<i>Absence de point d'eau et/ou de gel hydro alcoolique</i>	
Nettoyage	<i>Plan de nettoyage défini avec répartition des tâches et suivi Nettoyage quotidien des salles A chaque fin de cours/TP/TD/EPS, les usagers veillent au nettoyage des matériels et équipements utilisés</i>	<i>Nettoyage ponctuel une fois par jour mais pas systématiquement en fin de cours/TD/TP/EPS</i>	<i>Pas de plan de nettoyage, ni de suivi</i>	
Configuration générale	<i>Port de vêtements/EPI individuels et adaptés à l'activité. Refus en cours des apprenants non équipés. Vestiaires aérés, ventilés et aménagés en permettant de se changer en respectant les gestes barrières. Casiers individuels, séparation vêtements propres/sales</i>	<i>Port de vêtements/EPI individuels et adaptés à l'activité. Vestiaires peu aménagés Pas de séparation vêtements propres/sales</i>	<i>Port de vêtements/EPI individuels non suivi Vestiaires avec une capacité trop faible sans ventilation Absence d'aménagement type casier</i>	
Sous-total du thème hygiène				= somme

	0 (le plus favorable)	1	2 (le plus défavorable)	Note
<b>Organisation des salles</b>				
Organisation	<i>Accès aux salles organisé en cohérence avec les règles de circulation de l'établissement. Aménagements d'horaires réalisés pour limiter les croisements et brassages .</i>	<i>Accès organisé mais nécessitant des croisements ponctuels.  Quelques aménagements d'horaires</i>	<i>Aucune procédure mise en place avec de nombreuses zones de croisement ou d'attroupement.  Aucune possibilité ou recherche d'aménagements d'horaires</i>	
Brassage	<i>Pas de brassage des groupes d'apprenants</i>	<i>Brassage des groupes d'apprenants limité au maximum</i>	<i>Aucune gestion des brassages</i>	
Renouveau de l'air	<i>Une aération naturelle/mécanique des espaces clos est organisée/fonctionnelle et suivie Une attention particulière est portée aux espaces avec une activité physique et sportive</i>	<i>Aération naturelle ou mécanique existante mais peu efficace ou insuffisante</i>	<i>Aucune procédure (ou dispositif) pour le renouvellement de l'air en espace clos n'est mise en place</i>	
Sous-total thème organisation des salles				<i>= somme</i>
<b>TOTAL</b>				<i>=Somme globale</i>

## RECOMMANDATIONS POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITES PHYSIQUES

Les activités physiques contribuent à un risque élevé de transmission respiratoire par gouttelettes aéropharyngées de manière rapprochée entre plusieurs personnes, risque majoré par un débit ventilatoire soutenu lors des efforts réalisés. Le risque de transmission manu portée notamment par les objets partagés est particulièrement important

Lors d'une activité physique ou sportive, du fait du risque plus élevé de transmission par voie respiratoire et de l'impossibilité de porter un masque, il est nécessaire d'augmenter la distance de sécurité au minimum à 2 mètres.

Les apprenants qui ne sont pas momentanément en activité physique (juges, observateurs, etc.) doivent porter leur masque de manière continue et respecter, dans la mesure du possible, la distance de deux mètres, définie pour les personnes en position statique.

Une évaluation des risques spécifiques en fonction des activités sportives doit être faite. Certaines activités sportives et/ou pratiques sportives pourront être limitées ou suspendues en fonction du niveau d'intensité de circulation du virus.

Décliner un plan de nettoyage périodique avec suivi, assurant le nettoyage désinfectant systématique de toutes les surfaces des mobiliers, matériels et objets sujets aux contacts corporels et susceptibles de pouvoir être contaminés. Une attention particulière sera faite pour les matériels "rugueux" (ballons de basket, par exemple).

Rappel sur l'importance d'assurer le renouvellement régulier de l'air des locaux avec un apport d'air neuf. Il permet de diminuer les concentrations des aérosols potentiellement chargés en virus infectieux. Ce point est d'autant plus important pour les activités physiques et sportives.

## RECOMMANDATIONS POUR LES AUTRES SALLES SPECIALISEES

Voir le mémento à l'usage des personnels et des apprenants utilisant des salles spécialisées (mis dans sources ci-dessous)-

## SOURCES

- Avis du 31 mai 2020 : relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans le cadre de la reprise de l'activité physique et sportive en période de déconfinement due à la pandémie COVID-19
- Avis du HCSP du 7 juillet 2020 : Adaptation des mesures concernant les différentes doctrines à appliquer dans les milieux scolaires et universitaires et pour l'accueil des mineurs selon l'évolution de la circulation du virus SARS-CoV-2 dans le cadre de la préparation de la rentrée de septembre 2020

- Avis du HCSP du 23 juillet 2020 : Actualisation des connaissances sur la transmission du virus SARS-CoV-2 par aérosols et des recommandations sanitaires
- Avis du HSCP du 17 septembre 2020 complémentaire à l'avis du 9 septembre 2020 sur les stratégies de prévention de la diffusion du virus SARS-CoV-2 en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et en milieu scolaire
- Avis du HCSP du 14, 18 et 20 janvier 2021 relatifs aux mesures de contrôle et de prévention de la diffusion des nouveaux variants du SARS-COV-2
- Mémento à l'usage des personnels et apprenants utilisant des salles spécialisées
- Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives du ministère chargé des sports en date du 2 septembre 2020

## AVERTISSEMENT

Ces recommandations, élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de publication de cette fiche, peuvent évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques. Ces recommandations pourront être révisées en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.